

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

10 octobre 2017
Nombre de Conseillers
35
Présents à la séance
25
Date d'affichage de la
convocation
4 octobre 2017
Compte rendu de la
séance
11 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le dix octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier GACQUERRE, Maire, suivant convocation faite le 4 octobre 2017.

Étaient présents :
M. GACQUERRE, M. GIBSON, Mme. LOISEAU, Mme. DAHOU-GACQUERRE, M. MARTIN, Mme. BERROYER, M. ELAZOUZI, M. CORDONNIER, M. SCALONE, Mme. BERTOUX, Mme. IMBERT, M. PERRIN, M. MICHAUX, M. DAEMS, M. DEBLIQUIS, M. LECLERCQ, Mme. RÉAUX, M. MANTEL, M. CARON, M. MELLICK, M. DENDIEVEL, Mme. BALAVOINE, Mme. GUILLEMAN, M. FRANCOIS, Mme. TITRENT

Avaient donné pouvoir :
Mme. BRASSART (a donné pouvoir à M. CORDONNIER), Mme. MASSE-BOURY (a donné pouvoir à Mme. BERTOUX), M. CAYET (a donné pouvoir à M. SCALONE), Mme. DUQUENNE (a donné pouvoir à M. CARON)

Étaient absents :
M. LEFRANCQ, Mme. MORTIER, Mme. CALLET-DELERUE, M. SAINT-ANDRÉ, Mme. JAKOBCZYK, Mme. RECORDA

M. DAEMS (est arrivé avant le vote de la 1-01), Mme BRASSART (est partie avant le vote de la délibération 3-17)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Henri DEBLIQUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

8-03 DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN SIS IMPASSE AUGUSTE COMTE AVANT CESSION À MONSIEUR GODBERT THIERRY

Envoyé en préfecture le 19/10/2017

Reçu en préfecture le 19/10/2017

4°) la cession, sous condition suspensive de déclassement et après incorporation dans le domaine privé communal, au profit de Monsieur Thierry GODBERT, demeurant à Béthune (62400) 618, avenue de Bruay, du terrain d'assiette d'une superficie d'environ 35 m², sous réserve d'arpentage par un cabinet de géomètres-experts. La cession interviendra au prix fixé par le Service France Domaine à 90 € le m². Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur, de même que les frais induits par la procédure de déclassement seront répercutés sur le prix de vente,

5°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de la procédure de déclassement et de cession, ainsi que l'acte de vente qui sera passé par-devant notaire.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au Budget Principal – Chapitre 011 – Articles 6226 et 6231.

Les recettes seront inscrites sur les crédits au Budget Principal - Chapitre 77 – Article 775 et Chapitre 70 – Article 7087.

Par 29 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre.

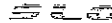
ADOPTE

.....
Fait en séance les jour, mois et an que dessus
« Suivent les signatures »
Pour extrait conforme

Signé par : Olivier Gacquerre
Date : 19/10/2017
Qualité : Maire


Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération



Envoyé en préfecture le 19/10/2017
Reçu en préfecture le 19/10/2017
Affiché le 
ID : 062-216209106-20171010-2017_214A-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS DE CALAIS

Service : DOMAINES

Adresse : 5 rue du Docteur Brassart SP 15

62034 ARRAS Cedex

Téléphone : 03 21 51 91 91

Fax : 03 21 51 91 00

Le 30 Mars 2017

Le Directeur départemental des Finances Publiques

à

Monsieur le Maire

Hôtel de ville

6 Place du 4 Septembre BP 10711

62407 BETHUNE Cedex

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Franck DANNELY

Téléphone : 06 68 62 74 80

Courriel : franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017 119V0556

valeur venale



0000141419

AVIS VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : 35 M² A EXTRAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ADRESSE DU BIEN : IMPASSE COMTE A BETHUNE

VALEUR VÉNALE : 90 € / m² soit 3150 €

1 - **SERVICE CONSULTANT** : COMMUNE DE BETHUNE

Affaire suivie par : Karimà Rouache

2 - **Date de consultation** : 1/3/2017

Date de réception : 3/3/2017

3 - OPERATION SOUSCISE AU TITRE DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT

demande d'évaluation d'un extrait d'environ 35 m² du domaine public communal pour cession à Thierry Godbert, propriétaire des parcelles AY 225 et 741, qui souhaiterait y construire un garage

4 - DESCRIPTION DU BIEN

35 m² à extraire du domaine public communal en nature de voirie

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Béthune

- situation d'occupation : libre d'occupation

Envoyé en préfecture le 19/10/2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visuelisé sur ce site est géré par le centre des impôts foncier suivant :

Département : PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Affiché le BETHUNE

Commune : BETHUNE

ID : 062-21 (Plan de Topographie de Classement Cadastrale) 85, rue Georges Guynemer 62407 BETHUNE CEDEX tél. 03 21 63 10 10 - fax 03 21 63 10 74 ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/09/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

